

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 24-2011

**relatif au budget 2012 de la Communauté
intercommunale d'équipements du Haut-
Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale :
le 2 novembre 2011 à 18h00,
à Chardonne

St-Légier-La Chiésaz, le 10 octobre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. LA CIEHL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit CHF 5.- par habitant. Dès 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à CHF 7.50. Dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à CHF 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;
- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à sa ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

3. BUDGET 2012

Le budget 2012 de la CIEHL prévoit une contribution des communes à hauteur de CHF 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à CHF 374'910.-, auxquels s'ajoutent CHF 1'500.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de CHF 1'150'000.- est porté au budget 2012, détaillé ci-après pour les projets et réalisations suivants :

- une réserve d'un montant de CHF 150'000.-, pour la suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" ¹ (T/U);
- un montant de CHF 1'000'000.-, pour la rénovation de la salle de concert de l'Auditorium Stravinski à Montreux;

A ces frais s'ajoutent les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de CHF 8'000.-.

Suite de l'étude du projet d'agglomération transports / urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac)

Rappelons qu'une synthèse des démarches entreprises depuis 2007 a été présentée dans les préavis sur les budgets 2010 et 2011 et les rapports d'activités 2009 et 2010 de la CIEHL. En outre, un bulletin d'information spécifique sur la pré-étude du projet d'agglomération T/U a été élaboré par le Service des affaires intercommunales (SAI) en avril 2010 et distribué à tous les conseillers communaux de la Riviera.

En complément, une information / communication a été rédigée par le SAI fin août 2011 en vue de sa distribution dans les conseils communaux de la Riviera. Elle accompagne la mise à jour du site internet du service www.sai-riviera.ch qui permet en particulier de consulter le rapport intermédiaire du PA T/U et ses annexes, sorte d'avant-projet qui a été transmis à la Confédération en mars 2011 pour une évaluation intermédiaire. Il convient toutefois de préciser qu'au stade du rapport intermédiaire, les mesures infrastructurelles qui peuvent potentiellement faire l'objet d'un cofinancement de la Confédération ne sont pas encore développées.

Une première version du rapport final du PA T/U a été transmise aux partenaires fin août 2011.

¹ Pour mémoire, le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Le projet d'agglomération "transports-urbanisation" se différencie du projet-modèle "agglomération Vevey-Montreux-Riviera" qui, lui, traitait des aspects politiques et institutionnels des collaborations intercommunales.

Pour mémoire, la "dead line" pour remettre les projets d'agglomération de 2^{ème} génération est fixée au 31 décembre 2011.

L'essentiel des études à entreprendre pour la mise en œuvre des mesures du PA T/U est du ressort des communes. Toutefois, un montant de CHF 150'000.- est inscrit au budget de la CIEHL en vue de participer à d'éventuelles études qui concernent l'ensemble de la Riviera.

Une information/communication spécifique sera rédigée à l'attention des dix conseils communaux au début de l'automne 2011.

Rénovation de la salle de concert de l'Auditorium Stravinski

Comme déjà mentionné dans le rapport d'activités 2010 de la CIEHL, la commune de Montreux a déposé un préavis municipal en août 2010 auprès de son conseil communal, portant sur un crédit pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'auditorium Stravinski, rendu nécessaire après 20 ans d'exploitation. La demande de soutien auprès de la CIEHL s'élève à CHF 1 million.

Fort du préavis municipal et de ses annexes présentés à la séance du 8 septembre 2010, le conseil administratif de la CIEHL a reconnu l'intérêt public régional du projet et accepté son soutien à hauteur du montant demandé de CHF 1 million. Les municipalités ont été appelées à se prononcer sur ces deux points dans le courant de l'automne et toutes s'y sont montrées favorables. Le préavis municipal susmentionné a été adopté par le conseil communal de Montreux le 6 octobre 2010.

La rénovation de l'Auditorium Stravinski s'est déroulée de décembre 2010 à mai 2011 et l'inauguration a eu lieu en juin 2011.

Un préavis spécifique de la CIEHL sera rédigé à l'attention des dix conseils communaux pour décision au courant de l'automne 2011.

Espace régional des Pléiades

Comme pour le point précédent, un bref historique de ce projet a été présenté dans le rapport d'activités 2010 de la CIEHL.

Le projet d'Espace régional des Pléiades présenté au CA a été reconnu d'intérêt public régional en septembre 2010. Le CA a consulté les municipalités sur le principe et le montant d'un soutien de CHF 600'000.-, qu'elles ont toutes accepté, l'une d'elles souhaitant toutefois des précisions complémentaires.

Les travaux n'étant finalement pas prévus avant 2013, aucun montant n'est donc porté au budget 2012 de la CIEHL.

Etude d'opportunité / de faisabilité d'une fusion des dix communes de la Riviera

Un bref historique des démarches effectuées jusqu'en 2010 a été fourni dans les rapports d'activités 2009 et 2010 de la CIEHL.

Toutefois, suite à la décision des municipalités de Blonay et St-Légier de se concentrer en 2012 sur d'autres projets, la suite de l'étude fusion" doit être réévaluée. Cas échéant, un préavis spécifique sera déposé courant 2012 dans l'hypothèse où les 10 communes décident de poursuivre une étude, sous une forme à définir, en demandant le financement de la CIEHL.

Au vu de ces éléments, et pour autant que le préavis spécifique relatif à l'Auditorium Stravinski soit accepté par les conseils communaux, le capital prévisible à fin 2012 est estimé à CHF 1'918'410.-.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

⇒ d'adopter le budget 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

A. Bovay

J. Steiner

Annexe : Budget 2012 de la CIEHL

Municipal délégué : M. Alain Bovay, Syndic

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

BUDGET 2012

REVENUS			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	5'851	29'255	
- Chardonne	2'736	13'680	
- Corseaux	2'131	10'655	
- Corsier-sur-Vevey	3'211	16'055	
- Jongny	1'436	7'180	
- Montreux	24'884	124'420	
- Saint-Légier-La Chiésaz	4'939	24'695	
- La Tour-de-Peilz	10'748	53'740	
- Vevey	18'224	91'120	
- Veytaux	822	4'110	
(état au 31.12.2010)	<u>74'982</u>	<u>374'910</u>	374'910
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			1'500
TOTAL DES REVENUS			376'410

CHARGES		
Suite étude projet d'agglomération "transports-urbanisation" (provision)		150'000
Rénovation de l'Auditorium Stravinski *		1'000'000
Frais d'administration de la CIEHL		8'000
TOTAL DES CHARGES		1'158'000

Résultat prévisible de l'exercice	-781'590
--	-----------------

CAPITAL	
Capital prévisible au 1.1.2012	2'700'000
Excédent de recettes de l'exercice 2012	-781'590
Capital prévisible au 31.12.2012	1'918'410

* sous réserve de l'adoption du préavis y relatif qui sera présenté aux conseils communaux